

# PRO-SET® HTP-285 Hardener

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date d'émission: 15/01/2019  
Date de révision: 03/01/2022  
Version: HTP-285-2022a

### RUBRIQUE 1: Identification

#### 1.1. Identification

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : PRO-SET® HTP-285 Hardener  
Code du produit : HTP-285, HTP-285-1, HTP-285-2, HTP-285-4  
Catégorie chimique : Mélange polyamine-imidazole

#### 1.2. Utilisation recommandée et limitations d'utilisation

Utilisation de la substance/mélange : Agent de durcissement pour résine époxyde.  
Restrictions d'emploi : Néant

#### 1.3. Fournisseur

##### Fabricant

Gougeon Brothers, Inc  
100 Patterson Ave.  
Bay City, MI 48706 - U.S.A.  
T 888-377-6738 or 989-684-7286  
[www.prosetepoxy.com](http://www.prosetepoxy.com)

##### Distributeur

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC 1 (800) 424-9300  
CHEMTREC International +1 (703) 527-3887 24 heures

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification GHS

Acute Tox. 4 (Voie orale)  
Acute Tox. 4 (Voie cutanée)  
Skin Corr. 1B  
Eye Dam. 1  
Skin Sens. 1  
Carc. 2  
STOT SE 3  
STOT RE 2  
Aquatic Acute 2  
Aquatic Chronic 2

#### 2.2. Éléments d'étiquetage GHS, y compris conseils de prudence

##### Etiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS) :



Mention d'avertissement (GHS) :

Danger

Mentions de danger (GHS) :

Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané  
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
Peut provoquer une allergie cutanée.

# PRO-SET® HTP-285 Hardener

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

### Conseils de prudence (GHS)

Peut irriter les voies respiratoires.  
Susceptible de provoquer le cancer.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (oral).  
Toxique pour les organismes aquatiques  
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
Éviter le rejet dans l'environnement.  
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
En cas d'ingestion: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
En cas d'inhalation: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.  
En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.  
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.  
Recueillir le produit répandu.  
Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
Garder sous clef.  
Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

### 2.3. Autres dangers non classés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue

Non applicable

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Polymère diéthylènetriamine-bisphénol A-épichlorhydrine	Polymère diéthylènetriamine-bisphénol A-épichlorhydrine	N° CAS: 31326-29-1	15 – 40

# PRO-SET® HTP-285 Hardener

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

	Phenol, 4,4'-(1-methylethylidene)bis-, polymer with N-(2-aminoethyl)-1,2-ethanediamine and (chloromethyl)oxirane / 4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with diethylenetriamine / Phenol, 4,4'-(1-methylethylidene)bis-, polymer with N1-(2-aminoethyl)-1,2-ethanediamine and 2-(chloromethyl)oxirane / Phenol, 4,4'-(1-methylethylidene)bis-, polymer with N-(2-aminoethyl)-1,2-ethanediamine and(chloromethyl)oxirane		
3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine / 3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine / Isophoronédiamine / 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	N° CAS: 2855-13-2	10 – 30
4,4'-Méthylènebis(cyclohexylamine)	4,4'-Méthylènebis(cyclohexylamine) / Bis(cyclohexylamine), 4,4'-methylene- / Cyclohexylamine, 4,4'-methylenebis- / 4,4'-Methylenebis(cyclohexylamine) / Bis(4-aminocyclohexyl)methane / 4,4'-Diaminodicyclohexylmethane / 4,4'-Methylenedi(cyclohexylamine) / 1,4-Bis(aminocyclohexyl)methane / 4,4'-Methylenebis(cyclohexylamine) / 4,4'-Methylenebiscyclohexylamine / 4,4'-Methylenebis(cyclohexylamine)	N° CAS: 1761-71-3	10 – 30
Diéthylènetriamine	Diéthylènetriamine / 2,2'-monodiéthylamine	N° CAS: 111-40-0	7 – 13
2-Éthyl-4-méthylimidazole	2-Éthyl-4-méthylimidazole / 2-Ethyl-4-methylimidazole / Imidazole (1H), 2-ethyl-4-methyl- / 1H-Imidazole, 2-ethyl-5-methyl- / 2-Ethyl-5-methyl-1H-imidazole	N° CAS: 931-36-2	1 – 5
4-Méthylimidazole	4-Méthylimidazole / Imidazole (1H), 4-methyl- / Imidazole, 4-methyl- / 1H-Imidazole, 4-methyl- / Methylimidazole, 4- / 1H-Imidazole, 5-methyl- / 4-Methyl-1H-imidazole / 4-methylimidazole	N° CAS: 822-36-6	0,1 – 0,5

Remarques : L'identité chimique exacte et/ou le pourcentage exact (concentration) de chaque ingrédient peuvent être considérés comme des renseignements commerciaux confidentiels (RCC). Tout ingrédient non divulgué dans cette section peut avoir été jugé non dangereux pour la santé ou l'environnement, ou il peut être présent à un niveau inférieur à son seuil de divulgation.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : En cas d'inhalation: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

# PRO-SET® HTP-285 Hardener

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après ingestion	: EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Provoque des brûlures des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Nocif par contact cutané. Provoque de graves brûlures de la peau. Les symptômes peuvent inclure rougeur, douleur, cloques. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. . Peut provoquer des brûlures.
Symptômes/effets après ingestion	: Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés	: Mousse. Dioxyde de carbone (CO2). Produit chimique sec.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un jet d'eau.

### 5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

Danger d'incendie	: Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Amines. Ammoniac. Acide nitrique. Nitrosamines. Vapeurs corrosives.
Danger d'explosion	: Un risque de combustion spontanée peut se produire dans certaines conditions lorsque ce produit est combiné à la sciure, aux copeaux de bois ou autres matériaux cellulosiques. La chaleur est générée en raison de l'air qui oxyde l'amine. La sciure peut s'enflammer si la chaleur n'est pas dissipée rapidement.

### 5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: L'utilisation d'eau peut générer des solutions aqueuses toxiques.
Protection en cas d'incendie	: Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.
-------------------	---

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

# PRO-SET® HTP-285 Hardener

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Consulter la section 8 pour plus d'informations sur l'équipement de protection et la section 13 sur les recommandations de décontamination. .  
Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Recueillir le produit répandu. Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection personnelle (EPP) approprié. N'utilisez pas de sciure, de copeaux de bois ou d'autres matériaux cellulose pour absorber le déversement, car il existe un risque de combustion spontanée.
- Procédés de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Rincez toute matière restante avec de l'eau savonneuse. Ventiler la zone.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection individuel. Lorsque mélangé aux agents de durcissement présents en grandes quantités, ce produit peut causer une réaction exothermique capable de générer suffisamment de chaleur pour endommager ou enflammer les matériaux se trouvant à proximité et émettre des fumées et des vapeurs qui varient grandement en composition et en toxicité. NE PAS vaporiser ou chauffer ce produit.
- Mesures d'hygiène : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Conserver fermé dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Gardez dans un lieu sécuritaire. Garder sous clef.
- Température de stockage : 40 – 90 °F / 4 - 90 °C

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

<b>PRO-SET® HTP-285 Hardener</b>
Pas d'informations complémentaires disponibles
<b>Polymère diéthylènetriamine-bisphénol A-épichlorhydrine (31326-29-1)</b>
Pas d'informations complémentaires disponibles
<b>3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine (2855-13-2)</b>
Pas d'informations complémentaires disponibles
<b>4,4'-Méthylènebis(cyclohexylamine) (1761-71-3)</b>
Pas d'informations complémentaires disponibles

# PRO-SET® HTP-285 Hardener

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

<b>Diéthylènetriamine (111-40-0)</b>	
<b>USA - ACGIH - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
ACGIH OEL TWA [ppm]	1 ppm
ACGIH catégorie chimique	Peau - contribution significative potentielle à l'exposition globale par la voie cutanée
<b>2-Éthyl-4-méthylimidazole (931-36-2)</b>	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
<b>4-Méthylimidazole (822-36-6)</b>	
Pas d'informations complémentaires disponibles	

### 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Prévoir des rince-œil et des douches accessibles facilement.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

### 8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

<b>Protection des mains:</b>
Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques. gants en caoutchouc à l'alcool polyvinylique ou nitrile-butyle. Néoprène. Gants en caoutchouc butyle. gants en caoutchouc naturel
<b>Protection oculaire:</b>
Porter un appareil de protection des yeux/du visage
<b>Protection de la peau et du corps:</b>
Porter un vêtement de protection approprié
<b>Protection des voies respiratoires:</b>
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. Respirateur anti-vapeurs organiques agréé.

#### Autres informations:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Ambré Liquide.
Couleur	: Légèrement ambré
Odeur	: semblable à l'ammoniaque
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: > 400 °F / 204 °C (Estimation basée sur des produits similaires)
Point d'éclair	: > 200 °F / 93 °C (Estimation basée sur des produits similaires)
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: < 1 mm Hg (68 °F / 20 °C) [Évaluation basée sur la liste des composants]
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,99 (H2O = 1)

# PRO-SET® HTP-285 Hardener

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 429,3 mm <sup>2</sup> /s (68 °F / 20 °C)
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV	: Pas de données (ASTM 2369-07)
Densité apparente	: 8,25 lb/gal (0.99 kg/L)

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi. Une masse de plus de deux kilogrammes (une livre) du produit combiné à la résine époxyde entraînera une polymérisation irréversible accompagnée d'une importante accumulation de chaleur et de pression.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Matières incompatibles.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides organiques. Acides minéraux. Matières oxydantes. Composés halogénés. Agents de nitrosation. Hypochlorite de sodium. Un chauffage externe ou un auto-échauffement pourrait entraîner une augmentation rapide de la température et de la pression. Si une telle condition devait se produire dans un tambour, celui-ci pourrait se dilater et se rompre violemment.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Amines. Ammoniac. Acide nitrique. Nitrosamines. Vapeurs corrosives.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (cutanée)	: Nocif par contact cutané.
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé.

PRO-SET® HTP-285 Hardener	
ATE CA (orale)	492,761 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	1065,005 mg/kg de poids corporel
Polymère diéthylènetriamine-bisphénol A-épichlorhydrine (31326-29-1)	
DL50 orale rat	Refer to Diethylenetriamine data; ATPE (500 mg/kg)
DL50 cutanée lapin	Refer to Diethylenetriamine data; ATPE (1100 mg/kg)
CL50 inhalation rat	No data available. Refer to Diethylenetriamine data.

# PRO-SET® HTP-285 Hardener

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

<b>3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine (2855-13-2)</b>	
DL50 orale rat	1030 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 5,01 mg/l/4h brouillards
<b>4,4'-Méthylènebis(cyclohexylamine) (1761-71-3)</b>	
DL50 orale rat	380 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 1000 mg/kg
<b>Diéthylènetriamine (111-40-0)</b>	
DL50 orale rat	1080 mg/kg
DL50 cutanée lapin	1090 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	0,07 – 0,3 mg/l/4h aerosol/mist
<b>2-Éthyl-4-méthylimidazole (931-36-2)</b>	
DL50 orale rat	731 – 1000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 400 mg/kg
<b>4-Méthylimidazole (822-36-6)</b>	
DL50 orale rat	350 – 751 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 440 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque de graves brûlures de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé.
Cancérogénicité	: Susceptible de provoquer le cancer.
<b>4-Méthylimidazole (822-36-6)</b>	
Groupe IARC	2B - Peut-être cancérogène pour l'homme
Figure sur la liste de l'OSHA en tant que substance carcinogène	Oui
Toxicité pour la reproduction	: Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut irriter les voies respiratoires.
<b>Polymère diéthylènetriamine-bisphénol A-épichlorhydrine (31326-29-1)</b>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
<b>4-Méthylimidazole (822-36-6)</b>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>Polymère diéthylènetriamine-bisphénol A-épichlorhydrine (31326-29-1)</b>	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	60 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
<b>3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine (2855-13-2)</b>	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	160 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
<b>4,4'-Méthylènebis(cyclohexylamine) (1761-71-3)</b>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>Diéthylènetriamine (111-40-0)</b>	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	530 – 620 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: other:
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	70 – 80 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: other:
Danger par aspiration	: Non classé.
<b>PRO-SET® HTP-285 Hardener</b>	
Viscosité, cinématique	429,3 mm <sup>2</sup> /s (68 °F / 20 °C)
Symptômes/effets après inhalation	: Provoque des brûlures des voies respiratoires.



# PRO-SET® HTP-285 Hardener

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Symptômes/effets après contact avec la peau	: Nocif par contact cutané. Provoque de graves brûlures de la peau. Les symptômes peuvent inclure rougeur, douleur, cloques. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. . Peut provoquer des brûlures.
Symptômes/effets après ingestion	: Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

<b>3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine (2855-13-2)</b>	
CL50 - Poisson [1]	110 mg/l Test organisms (species): Leuciscus idus
CE50 - Crustacés [1]	14,6 – 21,5 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [semi-static])
LOEC (chronique)	10 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC (chronique)	3 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
<b>4,4'-Méthylènebis(cyclohexylamine) (1761-71-3)</b>	
CL50 - Poisson [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): Leuciscus idus
CL50 - Poisson [2]	68 mg/l Test organisms (species): Leuciscus idus
LOEC (chronique)	7,2 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC (chronique)	4 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC chronique poisson	> 1 mg/l Test organisms (species): other: Duration: '14 d'
<b>Diéthylènetriamine (111-40-0)</b>	
CL50 - Poisson [1]	248 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Poecilia reticulata [static])
CE50 - Crustacés [1]	16 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CL50 - Poisson [2]	1014 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Poecilia reticulata [semi-static])
<b>4-Méthylimidazole (822-36-6)</b>	
CE50 - Crustacés [1]	180 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>PRO-SET® HTP-285 Hardener</b>	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>PRO-SET® HTP-285 Hardener</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
<b>3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine (2855-13-2)</b>	
Coefficient de partage n-octanol/eau	0,79 (at 23 °C)
<b>4,4'-Méthylènebis(cyclohexylamine) (1761-71-3)</b>	
Coefficient de partage n-octanol/eau	2,03
<b>Diéthylènetriamine (111-40-0)</b>	
BCF - Poisson [1]	0,3 – 1,7
Coefficient de partage n-octanol/eau	-1,3
<b>4-Méthylimidazole (822-36-6)</b>	
Coefficient de partage n-octanol/eau	0,35 (at 25 °C)

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

# PRO-SET® HTP-285 Hardener

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

### 12.5. Autres effets néfastes

Autres informations : Aucun autre effet connu.

Nom	Identificateur de produit	Renseignements sur les critères de classification de l'écotoxicité
Polymère diéthylènetriamine-bisphénol A-épichlorhydrine	31326-29-1	Non classé
Isophoronédiamine	2855-13-2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 3; Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
4,4'-Méthylènebis(cyclohexylamine)	1761-71-3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 2; Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Diéthylènetriamine	111-40-0	Not classified
2-Éthyl-4-méthylimidazole	931-36-2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 3; Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
4-Méthylimidazole	822-36-6	Non classé

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.  
Indications complémentaires : Récupérer et recycler le produit si possible. Si la récupération et le recyclage ne sont pas possible, incinérer ou jeter conformément aux réglementations locales.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: DOT / TDG / IMDG / IATA

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (DOT/TMD) : UN2735  
N° ONU (IMDG) : 2735  
N° ONU (IATA) : 2735

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (DOT/TMD) : Polyamines liquides corrosives, n.s.a. (Méthylènebiscyclohexanamine, 4,4'-)  
Désignation officielle de transport (IMDG) : POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (Méthylènebiscyclohexanamine, 4,4'-, POLLUANT MARIN)  
Désignation officielle de transport (IATA) : Polyamines, liquid, corrosive, n.o.s. (Methylenebiscyclohexanamine, 4,4'-)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### Département des transports (DOT) et Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Classe (DOT/TMD) : 8  
Étiquettes de danger (DOT/TMD) : 8



#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 8

# PRO-SET® HTP-285 Hardener

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Étiquettes de danger (IMDG) : 8



### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 8

Étiquettes de danger (IATA) : 8



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (DOT/TMD) : II

Groupe d'emballage (IMDG) : II

Groupe d'emballage (IATA) : II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations fédérales USA

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus).

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) (ou en sont exclus), sauf pour:

#### 4-Méthylimidazole (822-36-6)

Non répertoriée sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)

#### Diethylenetriamine-bisphenol A-epichlorohydrin polymer (31326-29-1)

Flag réglementaire EPA TSCA

XU - indique une substance qu'il n'est pas nécessaire de déclarer en vertu de la règle de déclaration des mises à jour des inventaires (Inventory Update Reporting Rule), c.-à.-d, la mise à jour partielle de la base de données de l'inventaire de la loi sur les substances toxiques (TSCA Inventory Data Base); Rapports de production et de site

### 15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

# PRO-SET® HTP-285 Hardener

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

### 15.3. Réglementations des Etats - É-U

**ATTENTION:** Ce produit peut vous exposer à 4-Méthylimidazole, identifié par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. Pour de plus amples informations, prière de consulter [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

4-Méthylimidazole (822-36-6)				
USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérigènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	NSRL (Concentration sans risque significatif)
Oui	Non	Non	Non	29 µg/jour

Isophoronédiamine (2855-13-2)
U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses

Diéthylènetriamine (111-40-0)
U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List U.S. - Massachusetts - Liste Right To Know

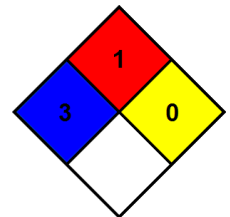
## RUBRIQUE 16: Autres informations

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date de révision : 01/03/2022  
Autres informations : Aucun.  
Préparé par : Nexreg Compliance Inc.  
[www.Nexreg.com](http://www.Nexreg.com)



Danger pour la santé NFPA : 3 - Matériaux qui, dans des conditions d'urgence, peuvent causer des blessures graves ou permanentes.  
Danger d'incendie NFPA : 1 - Matériaux qui doivent être préchauffés avant qu'ils puissent prendre feu.  
Réactivité NFPA : 0 - Matériaux qui d'eux-mêmes sont normalement stables, même en cas de feu.



Notation de danger  
Santé : 3 Danger sérieux - Probabilité de blessure grave à moins de prendre des mesures rapides et d'administrer un traitement médical  
Inflammabilité : 1 Danger léger - Produits devant être préchauffés pour s'enflammer. Comprend les liquides, solides et semi-solides ayant un point d'éclair supérieur à 200 °F. (Classe IIIB)  
Physique : 0 Danger minime - Produits normalement stables, même en cas d'incendie, et NE donnant PAS lieu à une réaction avec l'eau, une polymérisation, une décomposition, de la condensation, ou une réaction spontanée. Produits non explosifs.

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.